



Lundi 26 octobre 2020

Réseau national des stations-services : risque de « zones blanches » dans les territoires ?

Alors que les ministres Barbara Pompili et Jean-Baptiste Djebbari ont annoncé un ensemble de mesures visant à accélérer le déploiement des véhicules électriques et le développement du réseau d'infrastructures de recharge, une étude du Cabinet Columbus Consulting souligne les conséquences de ces évolutions sur le maillage territorial des stations-services, notamment dans les zones rurales. Cette étude confirme les nombreuses alertes du CNPA sur l'avenir du réseau national de stations-service : à savoir, la dégradation de la qualité de service apportée par ces commerces de proximité dans certaines zones rurales et l'apparition de « zones blanches », en particulier si aucune stratégie publique ni fonds d'aide ne sont activés pour maintenir ce maillage territorial indispensable à la mobilité.

Sans surprise, cette nouvelle étude, basée sur 3 scénarii d'évolution du parc automobile selon le développement de la mobilité décarbonée, confirme que, d'ici 2035, **une baisse d'environ un tiers des ventes** de carburants est probable : les profits liés à cette activité **diminueront de moitié**, avec des stations-services du réseau traditionnel **qui ne seront plus rentables**.

Alors que la densité des stations-service s'est réduite en France de 7,5 stations/100km² en 1980 à 2 stations/100km² en 2016, **la décarbonation du secteur des transports va accélérer la mise en péril du maillage territorial** des stations-services sur le territoire national, qui est déjà **fortement fragilisé** : actuellement, 2,5% des ménages plus éloignés d'une station doivent parcourir plus de 30 kilomètres en voiture pour y accéder.

Les deux enquêtes menées par le CNPA au printemps dernier avaient déjà mis en exergue le risque de faillites massives dans le secteur suite à la crise sanitaire et économique.

La nouvelle mesure de couvre-feu mise en place depuis la semaine dernière, privant de leur clientèle ces commerces nocturnes pour leur activité de vente de carburants mais également de ventes annexes (boutiques, lavage, dépôts de colis, etc.), **va aggraver la situation d'un secteur déjà en vive tension**.

Le CNPA rappelle que ces commerces de proximité, **implantés en dehors des grandes agglomérations et dans des zones désertifiées**, sont **la clé** d'une desserte équitable en approvisionnement en carburants sur tout le territoire : 97,7% des véhicules en circulation utilisent l'énergie thermique et l'âge moyen d'une voiture en circulation est de 10,2 ans (source : SDES 2020).

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

De par leur localisation et leur offre de service, les stations **de services** jouent un rôle primordial de cohésion territoriale : générateurs de lien social, elles participent au désenclavement des territoires **en apportant une réponse aux besoins en mobilité de leurs populations**, dont une majeure partie n'a pas accès aux transports en commun.

Leur réseau constitue, non pas un frein, mais l'une des solutions à l'enjeu de la transition énergétique, qui doit passer par un aménagement territorial équilibré des points d'avitaillement en énergies.

Le CNPA ne cesse d'alerter depuis plusieurs années le Gouvernement sur les conséquences irréversibles qu'une désertification des stations-services aurait sur l'attractivité et le rayonnement de certains territoires, en particulier ruraux.

La recherche de solutions pour le maintien d'un réseau national de stations-services, relève d'une mission de service quasi-public : si la diversification de l'activité est une des solutions, déjà mise à l'œuvre par la majorité de ces commerces (distribution multi énergies, nouvelles offres de services, etc.), un soutien financier ciblé est indispensable pour préserver une desserte équilibrée de points d'avitaillement sur tout le territoire.

C'est dans cet objectif que le CNPA a proposé, dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021, un fonds d'aide national dédié à la modernisation et à la diversification des stations-services : il garantirait ainsi un approvisionnement en carburants sur tout le territoire national en évitant des fermetures de stations à court, moyen ou long terme.

Par ailleurs, il constituerait un excellent moyen d'obtenir des remontées d'informations de la part des stations-service, notamment en zone rurale, permettant d'alimenter **une cartographie précise du réseau national et porter une vision stratégique de l'évolution du maillage** de ces points de vente sur tout le territoire, comme souhaité par la dernière Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.